

## Partie I - Informations générales

État membre France

Numéro de référence de l'État membre

Région(s)

Statut de région assistée

Art. 107, paragraphe 3, point a) – statut «a» - Art. 107, paragraphe 3, point c) – statut «c» - Région non assistée – statut «n»

Autorité d'octroi

Adresse postale

5 rue Pleyel 93283 Saint-Denis cedex

Nom

Adresse internet

Commissariat général à l'égalité des territoires

www.cget.gouv.fr

Intitulé de la mesure d'aide

Régime exempté d'aides à la formation

Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)

Constitution du 4 octobre 1958  
Code général des collectivités territoriales

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

www.cget.gouv.fr

Type de mesure

Régime

Nom du bénéficiaire et du groupe auquel il appartient (3)

S'agit-il d'une modification d'une mesure existante?

Non

Numéro de l'aide attribué par la Commission

Type de modification

Durée début

1/1/2015

Durée fin

31/12/2020

Date d'octroi

Secteur(s) économique(s) concerné(s)

Secteurs économiques admissibles au bénéfice de l'aide

Secteurs admissibles au bénéfice de l'aide

Type de bénéficiaire

PME - Grandes entreprises

Montant annuel total du budget prévu au titre du régime

50,000,000

Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise

Pour les garanties

5,000,000

Instrument d'aide

Direct grant/ Interest rate subsidy - Loan/ Repayable advances - Guarantee (where appropriate with a reference to the Commission decision (10))

Veillez préciser:

Veillez indiquer laquelle des grandes catégories ci-dessous conviendrait le mieux en termes d'effets/fonction:

Si cofinancement par un/des fond(s) de l'UE

Oui

Nom du/des fond(s) de l'Union	Montant du financement (par fonds de l'Union)
FESI	

## Partie II - Objectifs

Objectifs premiers – Objectifs généraux	Intensité maximale de l'aide en % ou montant annuel maximal de l'aide en monnaie nationale (sans décimale)	Suppléments pour PME en %
Aides à finalité régionale – aides à l'investissement (art. 14)		
Aides à finalité régionale – aides au fonctionnement (art. 15)		
Aides en faveur des PME – accès des PME au financement (art. 21 et 22)		
Aides à la recherche, au développement et à l'innovation (art. 25 à 30)		
Aides aux projets de recherche et de développement (art. 25)		
Aides à la formation (art. 31)	100	
Aides aux travailleurs défavorisés et aux travailleurs handicapés (articles 32 à 35)		
Aides en faveur de la protection de l'environnement (art. 36 à 49)		

	Intensité maximale de l'aide	Type de calamité naturelle
Date de survenance de la calamité naturelle	Date de début	Date de fin

### Partie III - Pièces jointes:

---

Veillez énumérer ici tous les documents qui sont joints à la notification et fournir des copies papier de ces documents ou des liens internet directs permettant d'y accéder:

Pièce jointe:	Commentaire à propos de la pièce jointe:
Régime+exempté+formation+pour+envoi+Com°.pdf	